



**AVIS PUBLIC
D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

Règlement numéro 404-26 décrétant une dépense de 1 500 000.00\$ et un emprunt de 1 500 000.00\$ pour l'acquisition du bâtiment situé au 1840, rang Saint-Édouard, le réaménagement ainsi que l'accessibilité du bâtiment pour les personnes à mobilité réduite

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, Sylvain Laplante, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Liboire, que le règlement numéro 404-26 intitulé «**Règlement numéro 404-26 décrétant une dépense de 1 500 000.00\$ et un emprunt de 1 500 000.00\$ pour l'acquisition du bâtiment situé au 1840, rang Saint-Édouard, le réaménagement ainsi que l'accessibilité du bâtiment pour les personnes à mobilité réduite**» est officiellement entré en vigueur suite à la réception du certificat de conformité de la MRC des Maskoutains, en date du 26 février 2026.

Ce règlement a pour effet :

- Autoriser un emprunt de 1 500 000\$ pour l'acquisition et la mise à niveau du 1840, rang Saint-Édouard ;

Le règlement peut être consulté aux heures normales d'ouverture au bureau municipal situé au 151, rue Gabriel, suite 102, Saint-Liboire, Québec, J0H 1R0.

Donné à Saint-Liboire, ce 27^e jour de juillet 2026.

Sylvain Laplante
Directeur-général et greffier-trésorier